



MAIRIE / TI-KËR

ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

- RUE DE L'ODET-

ARRETE N° 2024-06

Le Maire de Combrit ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :

Le Vendredi 12 Janvier 2024, de 8h00 à 12h00, la mise en place d'une pompe à béton au niveau du n°97 rue de l'Odét nécessitera une interdiction de circulation, entre le giratoire de Kergrand et l'impasse de l'Odét

Article 2 :

La signalisation et pré-signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise PEREIRA CONSTRUCTION.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
Pereira Construction

Fait à Combrit, le 9 Janvier 2024

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit-Sainte Marine

